

A. VANESTE
30, Rue Nationale, LILLE
ORFÈVRES
ARGENT 1^{er} TITRE
MONTRES FINES
DE
PATEL-PHILIPPE ET C^{ie} SAÛCOURT
87 008
1^{re} Marque Française

Journal de Roubaix

A. VANESTE
30, Rue Nationale, LILLE
Choix le plus complet
de
BANDES DE FIANÇAILLES
'JOYAUX
pour
CORDELLERIE de MARIAGE

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix, Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'étranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 76, rue Feytaud

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5
Directeur-Propriétaire, Alfred REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES : A ROUBAIX, aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71. — A TOURCOING, aux bureaux du Journal, rue Carnot, 5. — A MONTREUIL, chez M. Henri LAMONTE, rue de la Station. — A PARIS et à BATAILLES, dans les agences de publicité. — Le Journal de Roubaix est en vente dans les principales Librairies et Bibliothèques de Paris.

CHRONIQUE

LE RÊVE D'AGLAE

A quoi tiennent les destinées ? Si le ministère n'avait été renversé que quinze jours plus tard, Charles Vermont serait aujourd'hui l'époux fortuné d'Aglæ Beaubois, tandis que c'est au bras de Sosthène Bafouillet que celle-ci parcourt les jardins fleuris de l'hyménée.

Vous ne saisissez pas bien nettement peut-être en quoi la chute du cabinet a pu avoir cet effet direct sur le mariage d'Aglæ Beaubois ? Je vais vous l'expliquer.

La ville de Nogent-sur-Chalaronne compte parmi ses habitants deux jeunes gens que, pour ne froisser ni l'un ni l'autre, nous qualifions d'également distingués, Charles Vermont et Sosthène Bafouillet. Camarades d'enfance et de collège, ils étaient liés par une fraternelle affection. Ensemble ils avaient fait leur droit à Paris en fréquentant les brasseries du quartier Latin beaucoup plus que les cours de la Faculté. Mais cela ne les avait pas empêchés de devenir avocats, au barreau de Nogent-sur-Chalaronne, un éclat surmural inconnu. Leurs concitoyens avaient surnommé l'un Démosthène, l'autre Cicéron.

Ils plaidaient généralement l'autre contre l'autre, chacun accusant le plus violent injures le client de son adversaire, et le représentant comme le robot de l'humanité après qu'il s'en était allé briser des dessous, diner ensemble, au frais communs de leurs parties.

Leur amitié légendaire faisait l'admiration du pays. Oreste et Pylade, Nisus et Euryale n'étaient rien auprès d'eux, comme intimité. C'était touchant.

Une poule, hélas ! survint et voilà la guerre allumée.

Cette poule était Aglæ Beaubois, fille de l'honorable M. Beaubois, principal pharmacien de Nogent-sur-Chalaronne et conseiller municipal. Elle sortait de pension dans tout l'éclat de ses dix-neuf ans, avec de beaux cheveux blonds, de grands yeux bleus, une taille de géante, un teint de lis et de rose, un peu d'instruction et énormément d'ambition.

Charles Vermont et Sosthène Bafouillet en tombèrent amoureux à première vue et en même temps. Ce fut la dernière manifestation de cette similitude de pensées qui avait jusqu'alors réuni leurs âmes sur tous les sujets.

Il se précipitèrent loyalement, versèrent quelques larmes sur leur amitié défunte et se déclarèrent une guerre à mort. Le même jour ils firent demander la main d'Aglæ par leurs parents respectifs.

La réponse de la jeune fille stupéfia tout le monde, y compris son père.

— Mon rêve, dit-elle, est d'être sous-préfète. Je serai la femme de celui de mes prétendants qui sera sous-préfet le premier.

— Sous-préfet ! s'écria M. Beaubois... Mais tu n'y penses pas ! Comment veux-tu que le gouvernement vienne chercher ses représentants parmi les petits avocats d'un petit barreau de province ? Passe encore s'ils étaient journalistes, mais ils ne le sont ni l'un ni l'autre.

— Peu importe, reprit la blonde enfant. C'est à eux à se démettre. Je veux être sous-préfète. C'est, je te l'ai dit, le rêve que je caresse depuis plusieurs années. Comprends donc, papa ! Être la première de l'arrondissement, avoir un mari qui portera un uniforme brodé d'argent, passer avant Mme la maîtresse, s'associer devant Mme la présidente, donner des diners aux notabilités politiques et peut-être recevoir le président de la République pendant les grandes manœuvres ! Sans compter, ajouta la fine mouche qui connaissait le fort et le faible de l'autour de ses jours, que le beau-père d'un sous-préfet ne pourra pas manquer de recevoir les palmes de l'instruction publique, peut-être même la croix du mérite agricole !

Cette dernière considération fut décisive pour M. Beaubois. Quand les deux compétiteurs se présentèrent l'un après l'autre pour avoir sa réponse, il leur répondit, très digne :

— Soyez sous-préfet, j... Vous aurez ma fille.

Charles Vermont, pas plus que Sosthène Bafouillet, n'avait jamais songé à se lancer dans les voies épineuses de la politique et à braver les honneurs officiels. Le métier de sous-préfet, d'une stabilité douteuse, souriait très médiocrement à l'un et à l'autre. Mais l'histoire fourmille d'exemples de jeunes amoureux qui ont sacrifié leurs goûts personnels pour obtenir le couronnement de leur flamme.

Charles Vermont et Sosthène furent pris soudainement d'une ardeur extrême de servir leur patrie en administrant un arrondissement.

Il se mirent aussitôt en campagne.

Leur premier soin fut de se faire une opinion politique, ce qu'ils avaient négligé jusqu'alors. Naturellement, ils en prirent chacune une différente. Charles s'étant déclaré partisan des idées modérées, Sosthène devint un adepte fervent des doctrines radicales. Il tint même à affirmer ses principes avancés en laissant croître, dans un désordre qu'il pensait significatif, sa barbe et ses cheveux.

La principale occupation des deux rivaux consista dès lors à se débiter mutuellement. — Comprend-on cet engorgement de Bafouillet qui, avec sa chevelure aussi mal peignée que son nom et sa mise de bohème, aspire à représenter comme fonctionnaire, un gouvernement honnête ? Il y a, ma parole, des gens qui ne doutent de rien !

Ainsi parlait Charles Vermont dans les salons qu'il fréquentait.

De son côté Sosthène Bafouillet pérorait dans les cafés où il avait élu domicile :

— Il ferait beau voir qu'un muscadin comme te Vermont avec ses idées à l'eau de rose fût choisi comme agent d'un gouvernement démocratique ! Il est toujours furtif dans des salons parfumés où l'on boit du thé quand on n'y a pas la sueur du peuple.

Au milieu de ce tournoi d'un nouveau genre, le plus ennuyé de tous était M. Legris, député de Nogent-sur-Chalaronne. Les deux rivaux s'étaient adressés à lui pour obtenir le poste dé-

siré et il tenait fort à les ménager tous les deux, ayant pour unique principe politique de ménager tout le monde.

Charles Vermont et Sosthène Bafouillet appartenaient à des familles considérables et influentes. Il fallait se conserver leur appui pour l'élection prochaine. Aussi le premier recruta-t-il dix députés onze lettres et deux télégrammes l'assurant de son concours et le second montra-t-il ornementalement trois dépêches et dix écrits — chiffre égal — par lesquels M. Legris lui faisait les plus belles promesses.

Cette volumineuse correspondance était communiquée à Aglæ qui la lisait avec le même sourire et recevait les hommages de ses deux adorateurs avec la plus parfaite impartialité.

— Le premier qui sera sous-préfet ! répondait-elle, aussi imperturbable que gracieuse, à toutes les sollicitations.

III
Il arriva à cette époque que le ministre, proposé à la nomination des sous-préfets, se leva un matin fort soucieux. Cela arrive quelquefois aux ministres.

Celui-ci était menacé d'une interpellation qui pouvait compromettre le sort de son portefeuille et, ayant passé la nuit à faire des pointages, il avait reconnu que son maintien au pouvoir ou sa chute dépendaient de quelques voix douteuses, parmi lesquelles celle de Legris.

— Est-ce que cet honorable collègue, demandait-il à son secrétaire, confidant de ses angoisses, ne recommanderait pas quelqu'un ? Ce serait peut-être le moment de lui faire plaisir.

— Justement, répondit l'intelligent secrétaire, il nous accable de notes pour obtenir deux sous-préfets.

— Oui, c'est trop... mais une... on peut lui donner cette satisfaction. Avons-nous un trou quelque part ?

— Oui, il y a une petite sous-préfecture de quatre mille habitants dans les Pyrénées-Occidentales.

— Nommez-y un des protégés de Legris.

— Lequel ?

— Celui que vous voudrez. L'essentiel est de complaire à Legris. Comment s'appellent les candidats ?

— Vermont et Bafouillet.

— Oh ! Bafouillet, c'est affreux. Vermont est mieux. Nommez Vermont, à la Chambre, je le dirai à Legris. Si, après cela, il ne vote pas bien !

Le député ne fut cependant pas complètement satisfait. Il aurait voulu les deux nominations : il y a vraiment des gens insatiables.

Néanmoins il télégraphia avec un empressement joyeux à Charles Vermont pour lui annoncer sa nomination, et écrivit à Sosthène Bafouillet pour l'assurer que, dans un prochain mouvement, il serait pourvu d'un poste beaucoup plus important.

IV
Charles, triomphant, se précipita chez M. Beaubois qui, solennel et ravi, lui tendit la main en disant :

— Je n'ai qu'une parole. Vous êtes sous-préfet. Ma fille est à vous.

Aglæ lui sourit aimablement. On fond cependant elle avait un petit regret. Les femmes sont souvent ainsi. Elles apprécient mieux ce qu'elles n'ont pas que ce qu'elles ont. Sosthène lui parut beaucoup mieux qu'elle ne l'avait jugé jusqu'alors... Mais enfin elle allait être sous-préfète : c'était là l'essentiel.

L'heureux élu partit pour Paris afin de commander son uniforme et de prendre ses instructions. Quant il se présenta au ministère il y trouva tout sens dessus dessous. Le cabinet venait d'être renversé à une voix de majorité, celle de Legris... Charles put voir son décret de nomination tout prêt, mais non signé.

Naturellement le nouveau ministre le jeta au panier. Mais il avait fort à cœur d'être agréable à Legris dont la voix lui avait assuré le portefeuille.

— Vite, dit-il, à peine installé, cherchez dans le dossier du député Legris s'il ne recommandant pas quelqu'un.

— Oui, lui répondit-on, il appuie chaudement la candidature à une sous-préfecture d'un nommé Sosthène Bafouillet...

— Parfait ! Nommez sans hésiter Sosthène Ba... Ba... qui ?

— Bafouillet.

— Vilain nom, mais c'est égal.

— Il y a un petit trou dans les Pyrénées-Occidentales.

— Envoyez-l'y.

Sosthène Bafouillet, à qui l'on refusa même l'entrée du ministère, dut s'en revenir à Nogent-sur-Chalaronne, tête basse et plongé dans un morne désespoir. En même temps que lui arrivait le décret qui nommait Sosthène Bafouillet à la sous-préfecture, dont un moment il s'était cru titulaire.

V
— Monsieur, lui dit sévèrement M. Beaubois, je n'aurais pas cru qu'un galant homme userait jamais de pareils procédés. Oser tromper un père, conseiller municipal, et une jeune fille innocente et candide ! Ah ! si ! monsieur, si donc ! Vous pouvez vous retirer. Je viens d'accorder Aglæ à M. Sosthène Bafouillet, qui s'est présenté, lui, le Journal officiel à la main.

Charles Vermont s'éloigna, sans même voir le regard sympathique que lui jetait Aglæ, qui le trouvait très bien depuis qu'il était devenu Mme Bafouillet.

La nocce eut lieu peu après avec grande pompe. Songez donc... un sous-préfet !

Malheureusement huit jours plus tard, comme Sosthène se disposait à rejoindre son poste, le ministre qui l'avait nommé fut renversé : « Rose, il avait vécu ce que vivent les roses. » L'ancien ministre rétabli en fonctions n'eut rien de plus pressé que de ressusciter les décrets qu'il n'avait pas eu jadis le temps de faire signer.

L'un d'eux nommait Charles Vermont sous-préfet en remplacement de Sosthène Bafouillet, appelé à d'autres fonctions.

Lesquelles ? On ne l'a jamais su, à moins que le ministre facétieux n'ait voulu par là lui faire entendre qu'il devait se consacrer exclusivement au bonheur d'Aglæ.

En somme l'un des deux rivaux à la femme, l'autre la sous-préfecture. Quel est celui dont la félicité sera la plus durable ?

La seule victime, en cette aventure, est Aglæ

ACTUALITÉ



— Tu ne parles pas assez à la Chambre.
— J'ai encore écrit hier : « A l'eau, les progressistes ! »
— C'est à l'Officiel.
— C'est pas suffisant, l'« Officiel » ; il aurait fallu demander l'affichage !

qui ne sera pas sous-préfète, à moins que le ministre ne change de nouveau, ce qui pourrait arriver. Cela s'est vu...
H. du PLESSAC.

INFORMATIONS

LA SOCIÉTÉ ANTI-ESCLAVAGISTE DE FRANCE
Paris, 4 janvier. — Le cardinal Perraud, président d'honneur de la Société anti-esclavagiste de France, vient d'adresser aux évêques une lettre-circulaire dans laquelle, après avoir rappelé la règle de l'Épiphane, prescrite par Léon XIII pour accorder les efforts des missionnaires qui exercent leur apostolat dans les pays à esclaves et particulièrement dans les continents africain, il annonce la nomination, comme nouveau directeur général de cette société, en remplacement de Mgr Jourdan de la Passardière, de Mgr Emile Legros, ancien aumônier militaire, protonotaire apostolique, ancien vicaire général de Saint-Dié.

A LA COMÉDIE FRANÇAISE
Paris, 4 janvier. — M. de Féroudy a donné sa démission de secrétaire à la suite des incidents qui ont occupé, durant ces derniers temps, le monde du théâtre.

CONFUSION
On a beaucoup parlé des étrangetés que nous avait offertes M. Mougeot ; mais M. le sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes n'a pas été, lui non plus, sans recevoir les siennes. Il vient d'être fait chevalier de l'ordre du Sacré-Cœur.

Nous ne le critiquons pas si le Journal de Montreuil lui-même, le « Spectateur » de Langres, ne nous faisait part de cette honreuse nouvelle. Seulement, comme cet organe nous informe en même temps que c'est S. M. l'empereur du Japon qui vient d'honorer ainsi son seigneur et maître, il doit y avoir eu de sa part une légère confusion : c'est de l'ordre du « Trésor-Sacré », et non celui du « Sacré-Cœur » qu'il doit être question.

Une autre fois, s'il ne veut se faire donner sur les doigts, le « Spectateur » fera bien de renouveler les verbes de ses lunettes.

PRIÈRES PUBLIQUES
Paris, 4 janvier. — Les évêques prescrivent, à l'occasion de la rentrée des Chambres, des prières publiques qui, presque partout, sont fixées au dimanche 12 janvier.

UNE NOUVELLE ÉCOLE MILITAIRE
Le Havre, 4 janvier. — Aujourd'hui a eu lieu, dans notre ville, l'inauguration d'une école militaire : l'école photo-électrique.

Cette école est destinée à former le personnel chargé du service des appareils employés sur le littoral pour l'exploration de l'horizon.

C'est dans des bâtiments appartenant à l'artillerie, rue de Tourneville, que cette école a été installée. Elle recevra 200 élèves fournis par les corps d'artillerie à pied.

LE « PLOUPOU DE LYONNE » SAISI
Auxerre, 4 janvier. — 17 exemplaires du journal le « Ploupoou de l'Yonne », second numéro, ont été saisis en vertu d'une commission rogatoire du juge d'instruction de Joigny, dans le canton de Saint-Fargeau, chez diverses personnes auxquelles ces journaux avaient été distribués.

UNE ÉMÉTÉ ANTI-SEMITTE EN AUTRICHE
Vienna, 4 janvier. — Les journaux de Lemberg annoncent qu'une émeute antisémite a eu lieu à Zawonia, en Galicie. 15 juifs ont été tués, 12 hommes et 3 femmes. La foule a ensuite pillé et brûlé les maisons juives. Ce sont, paraît-il, les pratiques usuelles des juifs qui ont provoqué l'émeute.

DANS LA FLOTTE ANGLAISE
Portsmouth, 4 janvier. — On fait ici des essais pour substituer l'huile au charbon dans la flotte anglaise.

LES JÉSUITES EN ANGLETERRE
Londres, 4 janvier. — L'« Alliance protestante » ayant demandé à lord Salisbury si le gouvernement anglais avait l'intention de prendre des mesures contre l'entrée des Jésuites en Angleterre, le premier ministre a répondu qu'il ne croyait pas vraisemblable qu'aucune loi fut proposée à ce sujet.

LE MARQUIS ITO A LONDRES
Londres, 4 janvier. — Le lord-maire de Londres a offert hier un banquet de 200 couverts au marquis Ito. Des toasts très cordiaux ont été échangés. Le marquis Ito s'est félicité que le Japon ait eu sa constitution sur les institutions anglaises.

L'EMPEREUR DE CHINE ET LES MINISTRES ÉTRANGERS
Un télégramme de Shanghai annonce la publication d'un édit déclarant qu'à l'avenir l'empereur de Chine donnera des audiences aux ministres étrangers, ce qui ne se faisait point autrefois.

BAPEME D'UN NOUVEAU YACHT
Washington, 4 janvier. — On annonce officiellement que Mlle Alice Roosevelt baptisera le nouveau yacht de l'empereur d'Allemagne. L'invitation a été faite par l'empereur par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Allemagne à Washington.

NOUVEAU PROCÉDÉ DE DÉCORICATION DU COTON
New-York, 4 janvier. — On vient d'inventer et d'expérimenter, à Washington, un nouveau procédé de décoration du coton, qui permet d'en extraire une grande quantité d'huile. On évalue à plusieurs centaines de millions de francs le bénéfice supplémentaire que ce nouveau procédé assurera aux cultivateurs du coton.

CHOSÉS & AUTRES
Au tribunal : — Accusé, vous aviez pour complice un champion de la piste espère.
— Demandez mon président, je n'ai pas trouvé d'honnête homme pour m'aider.

— Tu vois, dit Dupuis à Cotouret ; tu vois ce grand tige à barbe noire ? En voilà un qui a de la veine.

— Comment cela ?
— Oui ; il avait demandé ma femme en mariage quel-
ques temps avant moi... Et on la lui a refusée pour me la donner !

LES GRÈVES DE BARCELONE

TROUBLES GRAVES

Charges contre les grévistes

Barcelone, 4 janvier, 10 heures matin. — Les grévistes, au nombre de plusieurs milliers, ont commis, hier, dans la journée, de nombreux actes de violence dans les villages de la banlieue. Toutes sortes de gens sans aveu étaient venus se joindre à eux. Beaucoup de fabriques ont souffert considérablement ; quelques ouvriers, qui y travaillaient, ont été blessés par des pierres. On a procédé à un grand nombre d'arrestations. La plupart des maisons ont dû être fermées par précaution. Les grévistes se sont alors répandus par groupes dans la campagne. Ils ont fait arrêter le travail dans toutes les fabriques en les attaquant à coups de pierres. La garde civique, la cavalerie ont chargé plusieurs fois ; des coups de feu ont été tirés. Il y a eu des blessés.

Des bandes ont également assailli des tramways de la ville et de la banlieue, dont la circulation a dû être assurée sous la protection de la garde civique. On craint que le mouvement ne s'aggrave.

Les ouvriers ont tenu une réunion, au cours de laquelle elles ont décidé de se mettre aussi en grève, en réclamant la journée de neuf heures.

A onze heures du soir, les autorités étaient toujours en conférence. Il est probable que l'état de siège sera proclamé aujourd'hui. Le gouvernement a ordonné d'interdire d'organiser des meetings.

Le capitaine général a ordonné que des régiments de cavalerie se tiennent prêts à occuper les rues au premier signal. Tous les chemins qui font communiquer Barcelone avec la banlieue, sont occupés par la police. Un nombre des arrestations, figure celle d'une femme anarchiste, nommée Thérèse Claramunt. Les grévistes réclament à grands cris la mise en liberté de tous ceux qui ont été arrêtés.

LA REVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Les opérations de révision des listes électorales vont commencer. Chaque année, nous avons l'habitude d'appeler l'attention de nos lecteurs sur l'importance de ces opérations qui est d'autant plus grande cette année que c'est sur la liste établie dans la première quinzaine du mois prochain que se feront les élections législatives.

C'est pourquoi nous croyons utile d'indiquer les délais dans lesquels doivent être effectuées les opérations relatives à cette révision :

10 janvier. — Préparation des tableaux de rectification.
14 janvier. — Délai accordé pour les tableaux de rectification.
15 janvier. — Publication des tableaux de rectification.

4 février. — Jusqu'à minuit, dernier délai ouvert aux réclamations.
9 février. — Expiration du délai pour les décisions de la commission chargée du jugement des réclamations.

12 février. — Expiration du délai pour les modifications des dernières décisions de cette commission.
17 février. — Délai d'appel devant le juge de paix.
27 février. — Dernier délai pour les décisions du juge de paix.

2 mars. — Délai pour la notification des décisions.
12 mars. — Délai d'appel en cassation.
31 mars. — Clôture définitive de la liste.

CHEZ LES MUSULMANS

Un collaborateur du journal Les Missions Catholiques, raconte ce qui suit :

Deux religieuses de la Congrégation des Sœurs Blanches voyageant en Algérie dans la même voiture publique que deux musulmans.

Après avoir recité, pendant près de deux heures, d'interminables sourates ou versets tirés surtout du Coran, l'un des disciples de Mahomet, s'adressant à une des religieuses :

— Pouvez-vous prier aussi longtemps que nous ?
— Nous prions plus longtemps que vous, car Sidra-Aïssa (Jeune-Châra) nous a recommandé de prier toujours, de ne jamais cesser de prier. Quand la langue se tait, le cœur s'est encore parlé à Dieu.

Le musulman réfléchit un instant et répondit :

— Tu pries et prie, et ta vie est bonne aussi. Mais je voudrais que tu m'expliques une chose : les mariages sont-ils permis, comme vous ne se marient pas ? Elles croient donc penser mieux que Dieu qui, au commencement, a dit : « Marie-toi ! »

— Ce précepte était nécessaire au commencement de monde, afin de peupler la terre ; mais Dieu a fait cesser l'obligation quand cette nécessité est disparue.

— Chez les Arabes, on trouve bon que toutes les filles se marient.

— Chez les Chrétiens, elles sont libres ; et l'on admet, avec l'évangile, que les uns se marient et les autres non, selon leur volonté.

— Et pourquoi, toi, as-tu dit non ?
— Écoute, sidi... Un jour, j'ai dit dans mon cœur : « Il y a beaucoup d'orphelins qui n'ont ni père ni mère, qui sont élevés, beaucoup de vieillards qui n'ont point d'enfants pour les soutenir... beaucoup de malades dont personne ne soigne les douleurs... Est-ce vrai, cela ?
— Oui, dit-il avec un soupir, il y en a beaucoup qui jouent sur la terre... et alors j'ai dit non !
— Alors, j'ai dit : « Je ne me marierai pas, et je n'aurai pas d'autre famille que la grande famille de ceux qui souffrent. Je serai la mère des orphelins, la fille des vieillards abandonnés, le signeur des malades, je donnerai aux malheureux. Et tu n'as rien vu au milieu des Arabes, pour faire ce que je dis là. Sidi, comprends-tu, maintenant, pourquoi moi, j'ai dit non ?
— Combien t'ai-je promis pour cela ? demandait-elle.
— Le ciel, avec l'autorité de Dieu qui m'a donné l'exemple de faire ainsi sa mission à faire de même.
— Mais le gouvernement doit te payer pour cela ?
— Je ne gagne pas un sou (centime).
— Et pourquoi ne m'as-tu pas montré les vieillards que vous soignez, les orphelins que vous élève ?
— Va aux Almshouses, à Biskra, à Arris, tu verras nos malades et nos vieillards ; viens à Saint-Charles, tu verras nos enfants.
Enroulé dans l'Arabe s'écria :
— En vérité, ce que les musulmans font ici est plus beau que ce qu'il y a de plus beau !
Nous étions presque au terme de notre voyage, quand une vive discussion s'éleva entre les deux musulmans de la voiture. Sans être très fort en arabe, le chrétien qui nous accompagnait de tout à l'heure plâtra la cause des deux religions après de son compagnon, un tonneau partisan du Coran.

S'adressant à nouveau aux religieuses :
— Il veut savoir, leur dit-il, ce que vous faites, quand elles sont grandes, — des filles que vous recueillez ?
— Nous leur apprenons à coudre, à laver, à faire la cuisine et le nettoyage, à filer, à tisser, à cultiver la terre. Quand elles sont grandes, elles peuvent se placer ou se marier, selon leur désir.
Le marabout dit vivement :
— Quand elles se placent ainsi, l'argent qu'elles gagnent est pour vous ?
— Décidément, ce gros nous promet pour des transactions.

— Non, l'argent qu'elles gagnent est pour elles ; si leur sort à s'établir en ménage.

— Tu exiges qu'elles soient chrétiennes ? demanda le marabout.

— Nous les laissons libres ; c'est le cœur qui parle ; est chrétienne, qui veut l'être.

— C'est très bien, fait remarquer judicieusement l'autre ; car tu pourrais, avec justice, reprendre sur leur gain ce qu'elles vous ont octroyé à les élever et à les instruire. Tu aurais aussi le droit de leur imposer la religion, car chez nous on dit : « Celui qui donne le pain, donne la loi. »

— Ce sont ces mêmes vertus, jugées par des musulmans comme étant « plus beaux que ce qu'il y a de plus beau au monde », que la majorité de nos associations parlementaires réclament par leurs votes et prévalent dans la terre de France.

UNE GRANDE VICTOIRE FRANÇAISE EN AFRIQUE

La Bataille de Dikoa

Une lettre du capitaine Dangeville. — Le fils aîné du Rabah tué. — Un autre fils prisonnier, 1,500 prisonniers. — 500 indigènes tués.

Il y a quelques semaines, nous annoncions d'après un communiqué officiel du ministère des Colonies, qu'un important combat avait lieu dans les derniers jours du mois d'août 1901, autour du lac Tchad à Dikoa, entre des troupes françaises, commandées par le capitaine Dangeville, des spahis soudanais et les troupes si redoutables de Fad-el-Allah, fils aîné de Rabah.

On savait que nos soldats étaient sortis victorieux de cette sérieuse bataille, mais jusqu'à présent les détails précis manquaient.

Un de nos concitoyens, M. Léon Dangeville, comptable à Roubaix, a reçu de son frère, le capitaine Dangeville, le vainqueur de Dikoa, une lettre dou-



LE CAPITAINE DANGEVILLE des spahis soudanais

nant d'intéressants et précieux renseignements sur la victoire de nos troupes.

Cette lettre est datée du 9 septembre 1901 ; elle est parvenue à destination samedi, 4 janvier 1902. Nous devons à l'obligeance de M. Léon Dangeville de pouvoir la reproduire aujourd'hui dans nos colonnes.

C'est une première intéressante pour les lecteurs du Journal de Roubaix, car le récit du vaillant capitaine Dangeville est presque certainement la première relation un peu détaillée qui soit parvenue en France de la bataille de Dikoa.